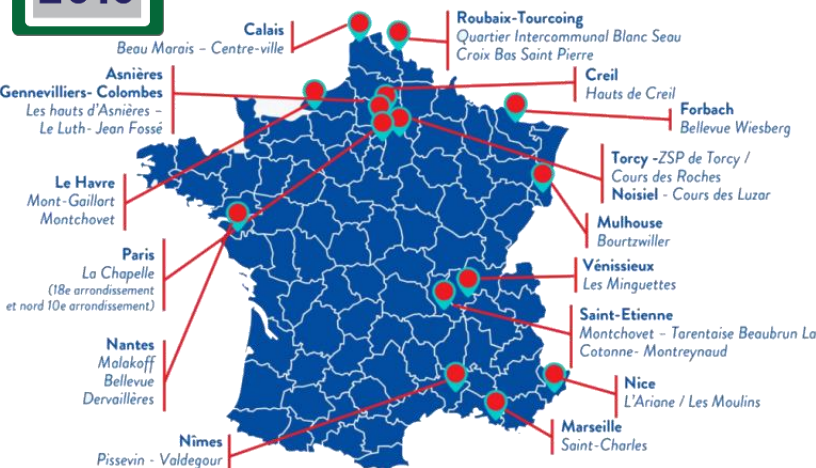
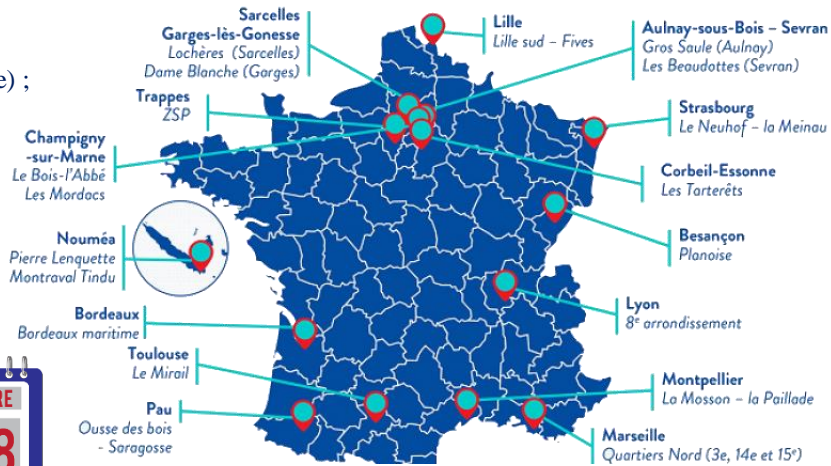


POLICE DE SECURITE AU QUOTIDIEN

LES SITES EXPERIMENTAUX

- Lille (Lille Sud-Fives) ;
- Aulnay-sous-Bois et Sevran (Gros saule, Les Beaudottes) ;
- Sarcelles et Garges-lès-Gonnesse (Lochères, La Dame blanche) ;
- Trappes (zone de sécurité prioritaire) ;
- Champigny-sur-Marne (Le Bois-l'Abbé, Les Mordacs)
- Corbeil-Essonne (Les Tarterêts) ;
- Strasbourg (Le Neuhof, La Meinau) ;
- Besançon (Planoise) ;
- Lyon (VIIIe arrondissement) ;
- Marseille (quartiers Nord-IIIe, XIVe et XVe arrondissements) ;
- Montpellier (La Mosson, La Paillade) ;
- Toulouse (Le Mirail) ;
- Pau (Ousse des bois, Saragosse) ;
- Bordeaux (Bordeaux maritime) ;
- Nouméa (Pierre Lenquette, Montraval, Tindu).



- Calais (Beau marais, centre-ville) ;
- Roubaix et Tourcoing (Blanc seau et Croix Bas Saint-Pierre) ;
- Creil (Hauts-de-Creil) ;
- Asnières, Gennevilliers et Colombes (Les Hauts d'Asnières, Le Luth, Les Fossés-Jean) ;
- Paris (La Chapelle) ;
- Torcy et Noisiel (ZSP de Torcy, Cours des roches, Cours des Luzar) ;
- Forbach (Bellevue Wiesberg) ;
- Mulhouse (Bourtzwiller) ;
- Vénissieux (Les Minguettes) ;
- Saint-Étienne (Montchovet, Tarentaise, La Cotonne, Montreynaud) ;
- Nice (L'Ariane, Les Moulins) ;
- Marseille (Saint-Charles) ;
- Nîmes (Pissevin, Valdegour) ;
- Nantes (Malakoff, Bellevue, Dervailières) ;
- Le Havre (Le Gaillard, Montchovet).

Trente quartiers supplémentaires bénéficieront du dispositif PSQ à partir de janvier 2020.

